

L'engagement ordinal La Promotion de l'Engagement Ordinal pour Assurer la Relève de nos Élus

I. Constats

La relève des élus au sein des ordres nécessite un environnement de formation plus large, accessible et attractif. Face à la technicité des rôles et missions des ordres, il est essentiel de sécuriser les élus et futurs élus en leur fournissant une meilleure compréhension des modes d'organisation, d'administration et de gestion des barreaux, des outils thématiques en rapport avec leurs attributions réglementaires, des fiches techniques argumentées sur les principaux sujets impactant l'exercice professionnel du moment. La Conférence des bâtonniers a déjà initié cette dynamique avec les premières éditions du « Séminaire des membres des conseils de l'ordre », mais ces efforts doivent être poursuivis et renforcés.

II. Enjeux

L'objectif est de garantir un engagement ordinal durable, basé sur la compétence et la confiance.

Cela implique de :

- Former efficacement les élus pour qu'ils puissent s'engager en toute connaissance de cause.
- Donner aux élus les outils indispensables à l'exercice de leur mandat (Fiche technique, agenda, guide, argumentaires, etc...)
- Renforcer l'attractivité des fonctions ordinales en valorisant leur rôle et leur impact.
- Développer des communautés d'élus partageant leurs expériences et bonnes pratiques sur des sujets thématiques.
- Préserver l'unité et la solidarité inter barreaux (Grands, moyens, petits...)
- Rompre l'isolement matériel ou géographique de certains barreaux
- Favoriser des regroupements annuels, biannuels, nationaux ou régionaux.
- Assurer une transmission des savoirs pour pérenniser l'indépendance et l'autorégulation de la profession.

L'appui des Conférences régionales peut jouer un rôle moteur en proposant une formation de proximité, experte et à coût réduit, mobilisant bâtonniers, anciens bâtonniers et vice-bâtonniers.

III. Propositions

Pour répondre à ces enjeux, plusieurs actions concrètes peuvent être mises en place :

1. **Développer des cycles approfondis de formation** : proposer des cursus complets pour les élus et futurs élus, sélectionnés en nombre limité par les bâtonniers, couvrant la gouvernance, la déontologie, l'éthique, la discipline, les relations avocats/magistrats, la gestion des ordres, la communication, la prise de parole en public, le leadership et l'IA.
2. **Créer une formation qualifiante et valorisante** pour les avocats référents (RIN Art. 22).
3. **Établir un catalogue de formations élargies et décentralisées labellisées** par la Conférence des Bâtonniers et les Conférences régionales, avec l'appui des organes techniques de la profession, incluant des thématiques comme les structures juridiques des cabinets, gestion de cabinet, la convention collective des personnels de cabinet d'avocats, le contrôle LCBFT, la lutte contre le harcèlement et la discrimination, la procédure disciplinaire, la gestion de crise, l'accompagnement psychologique, etc.
4. **Organiser des ateliers pratiques et simulations** : mise en situation sur des cas concrets (perquisition, visite de lieux de privation de liberté, contrôle de comptabilité, enquête déontologique, incidents d'audience, etc.).
5. **Mettre en place un système de veille et de notifications** pour informer les élus des évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles.
6. **Diffuser des notes d'actualités argumentées motivées sur la position de la profession.**
7. **Proposer des formations communes avec les magistrats**, intégrant des intervenants judiciaires.
8. **Intégrer les nouvelles technologies** : webinaires, modules en ligne, forums de discussion, évaluation des connaissances.
9. **Financer un abonnement à des banques de données et outils d'IA** pour chaque élu pendant son mandat.
10. **Créer une plateforme commune de formation continue**, regroupant l'IFOC, les écoles d'avocats, l'ENM et l'école des greffes.
11. **Organiser un système d'échange et de parrainage entre les élus MCO**, membres de commission et de coopération inter barreaux
12. **Élaborer un système d'aide à la prise en charge des frais** et coûts de formation
13. **Définir un statut de l'élu ordinal** : engager une réflexion approfondie sur la reconnaissance des élus ordinaires et leur professionnalisation, en tenant compte de la complexité croissante des missions qui leur sont confiées.

Conclusion

En mettant en place ces propositions, nous créerons un cadre de formation plus efficace, plus sécurisant et attractif, permettant aux élus et futurs élus de s'engager avec compétence et confiance. Une Conférence des Bâtonniers renforcée dans sa mission de formation contribuera à préserver l'indépendance et l'auto-régulation de la profession, tout en garantissant un engagement ordinal pérenne et exemplaire.

